

## Angoulême

## Les policiers des stups bordelais frappent le Palais de la Chicha



Des policiers lourdement armés ont investi les lieux hier matin.

Photo Renaud Joubert

Réveil brutal hier matin, à l'angle des rues Édouard-Escalier et Gambetta à Angoulême, où le groupe stups de la sûreté départementale de Bordeaux a frappé. Dans le viseur des policiers, les gérants du nouvel établissement ouvert là depuis mars 2019, Le Palais de la Chicha, un bar à chicha comme son nom l'indique. Mais pour les enquêteurs, il n'y avait pas que des volutes de narguilé qui s'échappaient des lieux. Dès 6 heures, les policiers girondins ont procédé à plusieurs interpellations. L'opération était programmée et les enquêteurs ont ciblé plusieurs «objectifs». Des interpellations ont aussi eu lieu dans les quartiers angoumoisins de Basseau et de La Grande-Garenne.

Les policiers, encagoulés et lourdement équipés, ont perquisitionné jusqu'au milieu de la matinée. Une dizaine de fonctionnaires en civil, avec des voitures banalisées, ainsi qu'un chien, épaulaient les forces d'intervention. Selon nos informations, l'enquête est diligentée par les magistrats bordelais et viserait l'équipe angoumoisine ainsi que des dealers présumés de Villenave-d'Ornon, dans la banlieue de Bordeaux. Le trafic porterait essentiellement sur du cannabis. Plusieurs voyages en Espagne ont intrigué les enquêteurs bordelais spécialisés en trafic de stupéfiants. Ils ont désormais 96 heures pour mener leurs auditions et éventuelles perquisitions supplémentaires.

## La phobie administrative de l'éleveur de serpents

Emmanuel élevait serpents et autres espèces exotiques à Grassac. Mais il ne s'est pas mis en règle. Ses animaux seront confisqués.

Antoine BENEYTOU  
a.beneytou@charentelibre.fr

«Certains ont la phobie des serpents, lui, c'est plutôt la phobie administrative qui le touche», ironise M<sup>e</sup> François Des Minières hier au tribunal d'Angoulême. Mais Emmanuel, son client, est bien embêté. C'est qu'incessamment sous peu, cet homme de 36 ans vivant à Grassac va se voir confisquer ses animaux exotiques. Ses émeus, ses autruches, ses tortues de Floride, ses wallabies, ses boas et sa dizaine d'autres serpents en tout genre...

En janvier 2018, les gendarmes avaient été appelés à Grassac après la découverte d'un boa de deux mètres dans un champ. «Ce qu'il s'est passé, c'est que j'ai eu un problème de température dans ma pièce à reptiles», explique le propriétaire, déjà condamné pour un vol et une détention d'arme.

## «Le chauffage a claqué»

«Le chauffage a claqué et normalement la température ne descend jamais en dessous de 25 degrés.» Mais en plein mois de janvier, ça ne pardonne pas. Son boa et d'autres serpents rendent l'âme. Emmanuel les enterre, mais un animal les déterre. C'est comme ça, selon lui, que cet immense serpent a été retrouvé par les gendarmes. Lesquels réali-



Emmanuel détenait de nombreux serpents à Grassac.

Repro CL

sent dans la foulée une perquisition. Et tombent sur un véritable zoo! Le problème, c'est que le trentenaire ne détenait pas les documents requis pour posséder de telles espèces. En janvier 2019, le tribunal correctionnel lui avait alors offert la possibilité de se mettre en règle. Et de solliciter ces fameux certificats de capacité.

Mais les choses ont traîné. «Ce n'est pas de ma faute, on n'a pas voulu prendre mon dossier!», justifie Emmanuel. C'est que pour l'administration, le dossier fourni est incomplet. «C'est un peu comme dans Astérix et Obélix dans la maison qui rend fou, il faut trouver le formulaire A1 puis B12..., il n'a pas réussi», explique M<sup>e</sup> Des Minières,

qui précise que son client a toujours bien traité ces espèces rares. Mais hier, la procureure, Sophie O'Hana, a demandé au tribunal de prononcer une peine de trois mois de sursis... et de confisquer les animaux. De quoi peiner Emmanuel qui, jusqu'à un grave accident de moto, rêvait d'ouvrir un parc animalier à Grassac. Les animaux exotiques, il les aime, c'est une passion «depuis que je suis drôle». «C'est juste pour le plaisir, même si on m'a accusé de trafic. On disait que je dissimulais mes wallabies, alors qu'on les voyait de la route...»

Le tribunal a finalement condamné Emmanuel à 1 000 euros d'amende avec sursis et à la confiscation des animaux.

## TRIBUNAL D'ANGOULÊME

## Fillette défenestrée à Périgueux: du sursis requis contre l'institut

Entre trois et cinq minutes. C'est le temps qu'il aura fallu au petit Théo, 8 ans, atteint de psychose infantile, pour jeter sa petite camarade Laly par la fenêtre du premier étage de l'école du Sacré-Cœur à Périgueux. C'était le 8 janvier 2015. Le lendemain, la fillette de 8 ans, atteinte de la trisomie 21, décédait à l'hôpital. Un drame, une famille éplorée... et une femme renvoyée devant le tribunal correctionnel d'Angoulême (1) hier: l'institutrice de cette classe pour l'inclusion scolaire (Clis). Bouleversée, cette femme de 49 ans s'est souvenue de cette matinée. «La classe est organisée en deux espaces. Les enfants ont un temps de concentration limité et quand leur travail est terminé, ils vont jouer dans une salle de jeu.» Ce matin-là, Théo a fini son exercice. Laly et une petite camarade aussi. Ils vont tous les trois dans la salle de jeu. «Et quand je suis arrivée, Théo était en train de fermer la fenêtre. J'ai demandé où était Laly. Il m'a dit "Laly, y'a pas de Laly"!» L'enseignante se penche par la fenêtre et voit la fillette gisant au sol. «Ce sont les derniers moments de la vie de ma fille. J'ai besoin de savoir ce qu'elle a vécu, si elle a appelé à l'aide, si elle a crié», demande avec force le papa de Laly. L'institutrice, inconnue de la justice, ne peut retenir ses larmes.

«Je n'ai pas entendu de bruit. Je suis tellement désolée. Pardon...», implore-t-elle. «Je n'entendrai plus jamais le rire de ma fille», lui réponds le papa.

Ce dossier pose aussi la question des responsabilités. L'enseignante, renvoyée devant le tribunal pour homicide involontaire, a assumé hier. Quant à l'Aide sociale à l'enfance, durant la procédure, elle s'est retranchée derrière le «secret professionnel». L'institution n'avait en effet pas prévenu l'institutrice des antécédents de Théo. Qui, quelques mois avant le drame, avait déjà jeté une fillette de 2 ans d'un balcon dans sa famille d'accueil. «On a fait exprès de ne pas me le dire pour que je le prenne», est persuadée l'enseignante. Que la procureure, Sophie O'Hana, n'a pas blâmée outre mesure. «Elle est la seule à avoir exprimé des regrets.» Et de pointer «les dysfonctionnements» institutionnels. «Cette petite fille aurait peut-être mérité une violation du secret professionnel», clame M<sup>e</sup> Béthune de Moro, l'avocat de l'enseignante périgourdine, qui a plaidé l'absence de faute caractérisée, et donc la relaxe. Quant à la procureur, elle a requis six mois de sursis à l'encontre de la prévenue. Délibéré le 2 janvier.

(1) Les parents de Laly travaillant au tribunal de Périgueux, le dossier a été dépaycé à Angoulême.

## Faits divers

## SAINT-SATURNIN

## Trois personnes légèrement blessées dans une collision

Deux véhicules sont entrés en collision, hier après-midi vers 16h30, sur la route de Sireuil à Saint-Saturnin. Trois des occupants des voitures, un homme de 49 ans, deux de 18 ans, ont été légèrement blessés. Pris en charge par les sapeurs-pompiers de La Couronne, ils ont été transportés au centre hospitalier d'Angoulême. Le quatrième est indemne.

## GIRONDE

## Seize black blocs mis en examen, deux écroués

Seize personnes, soupçonnées d'être des black blocs et interpellées près de Bordeaux dans une maison où avait été saisi du matériel susceptible d'être utilisé pour des violences en manifestation, ont été mises en examen notamment pour «association de malfaiteurs», a indiqué hier le parquet. Deux d'entre eux ont été écroués, treize placés sous contrôle judiciaire strict et une personne a sollicité un délai pour préparer sa défense avant de passer devant le juge de la liberté et de la détention, explique dans un communiqué le parquet de Bordeaux, qui avait requis le placement en détention provisoire de tous les suspects. Ils sont mis en examen pour «dégradations commises en réunion» et «association de malfaiteurs en vue de commettre des dégradations et des violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique». Le parquet a indiqué qu'il ferait appel concernant deux des placements sous contrôle judiciaire. Ces dix hommes et six femmes de 19 à 45 ans, venus à Bordeaux en vue d'une manifestation, avaient été interpellés samedi lors d'une importante opération de police dans une maison louée pour le week-end au Bouscat dans la banlieue de Bordeaux. Lors de la perquisition, les policiers avaient découvert des gants, des masques, des «bouchons équipés de clous destinés à crever les pneus des véhicules des forces de l'ordre», «des bouteilles d'acide chlorhydrique, des mèches et des boules d'aluminium», matériaux utilisés pour des cocktails molotov, selon le parquet.

## DORDOGNE

## La justice annule le projet de contournement routier du village de Beynac

La cour administrative d'appel de Bordeaux a donné raison, hier, aux opposants au projet controversé de contournement routier de Beynac, un des plus beaux villages de France, en annulant le projet et en ordonnant la démolition des travaux engagés, et ce dans un délai d'un mois. La cour a ainsi confirmé le jugement en première instance qui annulait ce projet de rocade de 3,2 kilomètres, d'un coût de 32 millions d'euros, porté par le conseil départemental de Dordogne et contesté par les écologistes et défenseurs du patrimoine. L'arrêté préfectoral autorisant les travaux datait de 2018, mais la décision de la cour ponctue une saga de plus de trente ans mêlant infrastructures, sécurité routière et protecteurs du patrimoine et de l'environnement. L'avocat du Département, M<sup>e</sup> Xavier Heymans, a indiqué qu'un pourvoi en cassation serait formé «dans les semaines qui viennent», ainsi qu'un sursis à exécution concernant la démolition.